

AVIS

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonce sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 8, rue Gentil, Lyon.

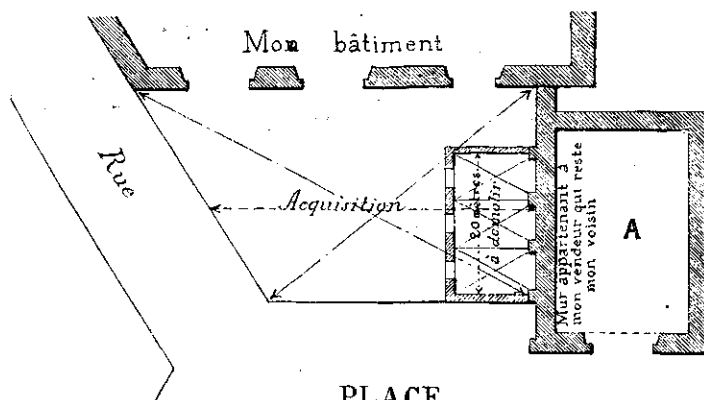
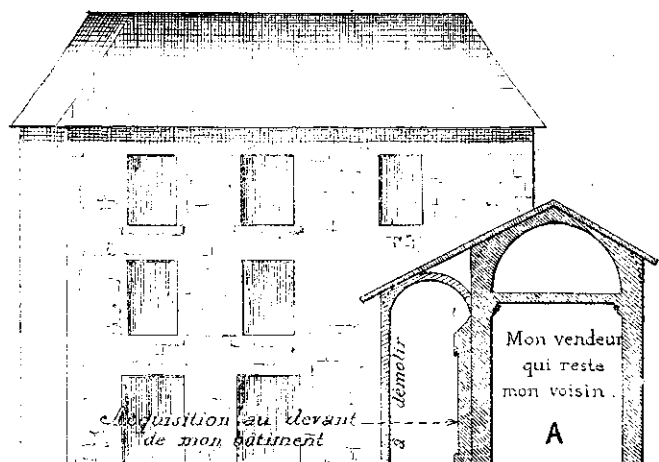
L'abonnement est ou l'annonce continue sauf avis contraire.

COMITÉ CONSULTATIF

Nous recevons, d'un de nos abonnés, la question suivante :

J'ai fait l'acquisition, il y a un an, d'une partie de terrain au-devant de mon habitation. Il y a dans cette partie de terrain une petite construction adossée contre le bâtiment de mon vendeur, lequel vendeur reste mon voisin. Pour me dégager complètement, j'ai résolu de démolir cette petite construction. Mais comme la solidité de la maison du voisin contre laquelle elle est adossée laisse beaucoup à désirer, et que la démolition que je projette la compromettrait tout à fait, je vous serai particulièrement reconnaissant de bien vouloir me dire ce que j'ai à faire pour me garantir civilement, et quels sont nos droits réciproques.

Il n'y a eu aucune réserve de faite de la part de mon vendeur, et j'estime que le mur de la maison voisine n'est pas mitoyen et appartient en entier à mon voisin, le vendeur.



PLACE

Étant propriétaire de la maison vous avez le droit de la démolir. La caractéristique du droit de propriété est la faculté qu'il donne au propriétaire d'user de la chose et même de la détruire. Peu importe si cette démolition compromet la solidité de la maison voisine. Quand il a construit sa maison le constructeur n'a pas pris l'engagement de soutenir les maisons voisines. Subrogé à votre auteur vous avez les mêmes droits et par réciprocité vous ne devez pas être tenu plus durement que lui. Vous avez donc le droit de démolir.

MM. Aubry et Rau, dans leur *Cours de droit civil* (t. II,

p. 199), patronnent cette opinion : « La démolition d'un mur qui, de fait seulement, et sans aucune charge de servitude, servant d'appui au bâtiment du voisin, ne donne lieu par elle-même à aucune action en dommages-intérêts contre le propriétaire qui l'a effectuée. »

Ce point me paraît incontestable.

Si au lieu d'être spontanée la démolition était ordonnée par l'autorité administrative, pour cause de vétusté et dans un but de sécurité publique, il est certain que le propriétaire de la maison démolie ne serait pas responsable envers les voisins du dommage que la démolition pourrait occasionner à leurs maisons. Et c'est en vain qu'on dirait que le propriétaire d'une maison répond du dommage causé par sa ruine. Le propriétaire est en faute s'il laisse sa maison tomber sur les maisons voisines ou sur les passants. Il n'est pas en faute parce qu'elle se trouve hors d'état de soutenir ces maisons.

Sans doute il sera tenu des conséquences de toute faute qu'il viendrait à commettre. Ainsi il devra diriger les travaux de démolition de manière à restreindre le plus possible le préjudice et les mouvements résultant pour les voisins de la démolition. Il devra les avertir à temps pour qu'ils puissent prendre les précautions nécessaires, par exemple étayer leurs bâtiments s'il y a lieu. Il devra réparer, chez les voisins, les dégradations causées par les percements nécessaires pour le descellement de ses poutres et autres opérations semblables. Mais en dehors de ces circonstances, la responsabilité du propriétaire de la maison démolie sera complètement à couvert.

Ce qui est vrai pour le cas où la démolition est forcée, l'est encore pour celui où la démolition est volontaire. Il n'y a aucun motif pour décider autrement. Le propriétaire, maître absolu de sa chose, a le droit d'en disposer comme bon lui semble.

La circonstance que le mur serait mitoyen, ne devrait pas modifier cette décision. La copropriété d'une chose oblige, il est vrai, chacun des copropriétaires à contribuer aux frais nécessaires à sa conservation. Aussi l'art. 655 Cod. civ. veut que les réparations et la reconstruction du mur soient à la charge de tous ceux qui y ont droit, et proportionnellement aux droits de chacun.

Mais le copropriétaire d'un mur mitoyen a le droit d'adosser ses propres constructions à ce mur. Il a droit d'y appuyer des poutres et solives, d'y établir des cheminées; en un mot de le charger. Rien ne s'oppose à ce qu'il le décharge. Qui peut le plus peut le moins. Quant aux obligations qui peuvent peser sur le copropriétaire d'un mur mitoyen, elles sont de diverses sortes; mais aucune ne peut aboutir à cette conséquence qu'un voisin soit obligé de soutenir les constructions avoisinantes.

Toutefois cette solution nous paraît moins sûre que la précédente. Les droits et devoirs de copropriétés que suppose nécessairement la mitoyenneté peuvent, en bien des cas, adoucir la rigueur des principes et obliger les propriétaires voisins à des concessions et à des égards réciproques; les tribunaux trouveraient facilement dans l'acte trop précipité ou trop imprévu d'un propriétaire, les éléments d'une faute et par conséquent de dommages-intérêts.

Dans l'hypothèse qui nous est soumise, le vendeur pourrait soutenir que l'acquéreur, en continuant à appuyer contre son mur la petite construction dont il s'agit, a implicitement contracté l'obligation d'acquiescer la mitoyenneté du mur.

Un conducteur de travaux, possédant d'excellents certificats et des références sérieuses, demande un emploi soit pour Lyon ou la région. S'adresser au bureau du journal.

3^e ÉCLAIRAGE PUBLIC

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DES LANTERNES		TOTAL	OBSERVATIONS
	A GAZ	A L'HUILE		
1 ^{er} arrondissement . . .	(4) 1039	0	1039	(1) Les chiffres de cette colonne comprennent les lanternes à consommation décuple, dites lanternes phares, dont le nombre est de : 32 au 1 ^{er} arrondissement 70 au 2 ^e — — 26 au 3 ^e — — 7 au 5 ^e — — 27 au 6 ^e — —
2 ^e arrondissement . . .	1944	0	1944	
3 ^e arrondissement . . .	2101	3	2101	
4 ^e arrondissement . . .	508	0	508	
5 ^e arrondissement . . .	1078	0	1078	
6 ^e arrondissement . . .	1092	0	1092	
Parc de la Tête-d'Or.	207	4	211	
TOTAUX . . .	7989	7	7745	462 lanternes phares.

La longueur totale des conduites de gaz posées sous les voies publiques de la commune de Lyon est d'environ 336 kilomètres.

CONCOURS

STATUE DE J.-J. ROUSSEAU

Un concours est ouvert entre les sculpteurs français pour l'exécution d'une statue de J.-J. Rousseau, statue qui sera offerte à la Ville de Paris pour être élevée sur une de ses places.

La statue a 3^m,60 de hauteur.

Une somme de 8.000 francs sera allouée à l'artiste chargé de l'exécution du travail. Le modèle sera coulé en bronze aux frais du Comité.

Pour recevoir le programme, les sculpteurs doivent s'adresser au service des Beaux-Arts de la Ville de Paris, à l'Hôtel de ville.

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

Le palais principal est construit dans de très vastes proportions par les trois plus grands établissements métallurgiques du pays.

Quant à la surface occupée par la section française, elle a été l'objet d'accroissements successifs, au fur et à mesure des demandes d'emplacement adressées au commissariat général. De six mille quatre cents mètres, surface retenue en principe, ce chiffre a été porté à neuf mille mètres, et, par suite des dernières demandes, s'est élevé à treize mille deux cent quarante-quatre mètres. Après la Belgique qui couvrira une superficie de seize mille mètres, la France vient donc immédiatement en seconde ligne, les autres puissances, telles que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, n'occupant des surfaces que de neuf mille mètres environ.

Le plan général des galeries de la section française dont l'aménagement a été confié par le ministre à M. Courtois-Suffit, architecte, va être livré cette semaine aux délégués et mis à la disposition des exposants curieux de connaître la position exacte des emplacements qui leur ont été réservés. C'est le système de classification générale, ordonné par le gouvernement belge et divisant les produits exposés en sections et classes selon leur nature, qui a servi de base pour la confection de ce plan.

L'Exposition française promet donc d'être facile à visiter, car des chemins réservés par le commissariat entre chacune des industries distingueront nettement les parties de l'Exposition dans lesquelles elles seront cantonnées. La grande galerie de l'Exposition est réservée aux expositions de luxe, qui seront disposées de façon à laisser une entrée dans la section française, et plusieurs projets sont encore à l'étude pour cette décoration.

C'est M. Boulanger, architecte, déjà chargé de la décoration à Amsterdam, qui, sur la proposition de M. Robcis-Borghers, consul général de France à Anvers et commissaire général de la

République française, et de M. Mouthiers, commissaire de la section industrielle, a été choisi par M. le ministre pour décorer la section française.

A Anvers, comme dans toutes les expositions, une galerie spéciale a été réservée aux machines; cette galerie est presque contiguë au Palais et n'en est séparée que par une rue dite de Bruxelles. On y accède par un escalier monumental, qui, partant de la section française, passe au-dessus de cette rue et aboutit à un pourtour faisant promenoir qui permet d'embrasser d'un seul coup d'œil toute l'exposition mécanique. Des deux côtés de la galerie des machines et communiquant avec le pourtour surélevé, se trouvent deux escaliers qui permettent aux visiteurs de descendre dans la galerie.

Après de longs pourparlers avec le Comité belge pour la location de la vapeur et de la force motrice, négociation que l'élévation des tarifs belges a empêché d'aboutir, M. Mouthiers s'est arrangé pour que la vapeur et la force motrice nécessaires à la mise en mouvement des machines installées dans la galerie des machines soient fournies aux exposants par les soins du commissariat français général, à des prix peu élevés.

Le plan des installations particulières, complètement terminé, a été approuvé par la sous-commission de l'Exposition d'Anvers, réunie au ministère du commerce le 39 janvier, sous la présidence de M. le sénateur Dietz-Monnin.

M. Nieuwenhuyzen, ingénieur, qui a été chargé de cette partie de l'Exposition, est déjà depuis huit jours à Anvers, pour procéder à l'installation des transmissions, de façon à ce que les machines qui doivent être mises en mouvement puissent fonctionner dès la fin d'avril.

(La Chronique des Travaux publics.)

TRAVERSES MÉTALLIQUES

On sait que l'industrie métallurgique demande depuis quelques années déjà la substitution des traverses métalliques aux traverses en bois.

La Société Cockerill a adressé dernièrement une demande au Ministre des travaux publics, le priant d'envoyer en Allemagne et en Angleterre des ingénieurs à l'effet d'étudier d'une façon complète les traverses métalliques qui ont fait leurs preuves dans ces deux pays.

Les délégués du gouvernement se sont rendus en Allemagne avec les ingénieurs de la Société Cockerill et ces derniers ont publié une notice fort intéressante dont nous extrayons les passages les plus saillants :

La rareté du bois, en même temps que le désir de favoriser l'industrie, ont engagé, dans ces dernières années, plusieurs pays à remplacer les voies sur supports en bois par des voies complètement métallurgiques.

Incontestablement, c'est l'Allemagne qui tient la tête dans l'accomplissement de ce progrès, et on peut entrevoir avec certitude, en considérant les résultats acquis, le remplacement complet dans un avenir assez rapproché, des voies sur bois par des voies métallurgiques, sur les chemins de fer de l'empire germanique. Déjà deux directions (rive gauche du Rhin et Elberfeld) font le renouvellement de leurs voies uniquement en traverses métalliques; toutes les autres en emploient sur des parcours plus ou moins étendus; enfin les remplacements annuels se font sur le pied de 25 p. c. sur voies métalliques, et notons que l'Allemagne possède sur certaines parties de son territoire des forêts importantes qui lui fournissent des billes, ce qui retarde en grande partie le développement de l'emploi du métal.

Le métal employé était dans le principe le fer; il se produisait des fentes dans la traverse, des ovalisations aux trous de bou-

lons, etc. ; avec l'acier doux qu'on utilise maintenant, aucun de ces inconvénients ne se produit.

Quant à l'économie à réaliser, on calcule qu'elle serait de 3 fr. 90 par traverse, en prenant 14 ans comme étant la durée moyenne des billes en bois.

Les frais d'entretien, qui semblaient au début de l'emploi des traverses plus considérables, ont notablement diminué à mesure que la voie vieillissait, ce qui est le contraire de ce qui se passe pour les voies en bois.

Au sujet de ces dernières, il est bon de faire observer que les billes actuellement fournies au chemin de fer de l'État sont loin d'avoir les excellentes qualités des anciennes billes ; leur durée ne sera probablement pas la même et l'administration des chemins de fer de l'État se verra, à un moment donné, dans la nécessité de remplacer le bois par le métal pour des raisons d'économie et de sécurité.

Le Ministre des chemins de fer, répondant aux questions posées par la section centrale chargée d'examiner son budget, a objecté les mauvais résultats obtenus en Belgique. Les auteurs de cette brochure que nous résumons ne partagent pas cette manière de voir. Si nos renseignements sont exacts, disent-ils, certaines voies métalliques, notamment la ligne de l'Ourthe, résistent parfaitement, mais ces faits n'existeraient même pas que cela ne prouverait encore rien contre les traverses métalliques.

Les essais ont été faits en Belgique dans les plus mauvaises conditions possibles. Le poids était beaucoup trop faible (35 à 40 kil.) l'épaisseur insuffisante et le métal employé était le fer.

De plus, le ballast était dans de si mauvaises conditions que lorsqu'il s'est agi d'organiser les grands express internationaux il a fallu le renouveler complètement entre Ostende et Herbesthal.

Il nous semble donc, ajoutent-ils, qu'en présence des résultats obtenus en Allemagne, il est du devoir de l'administration des chemins de fer d'appliquer ce progrès sur les voies belges, non seulement parce qu'elle donnerait un grand aliment à l'industrie métallurgique, mais surtout parce qu'à cause du bas prix de l'acier, elle réaliserait à peu de frais une substitution à laquelle elle sera fatalement amenée.

LES MONUMENTS DISPARUS

L'ANCIEN COUVEN DES CARMÉLITES DE NOTRE-DAME DE LA COMPASSION DE LYON

VI

Le jour de Noël 1707, madame d'Armagnac, sœur du maréchal de Villeroy, mourut âgée de 68 ans, à la Grande Écurie de Versailles. Dans cette circonstance le Consulat voulant témoigner son respect et sa reconnaissance à la famille de Villeroy, fit célébrer le 14 mars 1708 un service funèbre dans l'église des Carmélites, et pour perpétuer la mémoire de cette cérémonie, ordonna qu'une relation en serait faite par le secrétaire de la Ville, Perrichon, qui rédigea le procès-verbal suivant :

« Du jeudi vingt neuf mars mil sept cent huit, après midy, en l'hostel commun de la ville de Lion y estans : Messieurs Ravat P. des M., Trolhier, Aussel, Guillet, Estival, Échevins.

« Les devoirs que le Consulat vient de rendre à la mémoire de Madame la comtesse d'Armagnac, devant servir de témoignage à l'avenir, des sentimens que tous les citoyens et habitans de cette ville, et principalement lesdits sieur Prevost des Marchands et Échevins ont toujours eu pendant la vie de cette illustre defuncte, et de l'admiration avec laquelle elle a été honorée, tant par raport à sa naissance respectable, que par raport à mille qualités solides qui l'ont distinguée dans toutes ses actions, et qui luy ont fait soutenir avec beaucoup de dignité et d'élévation

l'auguste alliance de la maison de Lorraine ; Lesdits sieurs Prevost des Marchands et Échevins voulans en meme tems donner cette marque de leur respect et de la reconnaissance à Monseigneur *Le Maréchal duc de Villeroy*, gouverneur de ces provinces, frère de Madame d'Armagnac, et porter jusques dans l'avenir le plus reculé, les obligations infinies dont cette grande ville luy est redevable et à ses illustres ayeux ; Voulans aussy conserver à la postérité le détail de ce qui s'est passé dans cette occasion ; *Le Consulat* a délibéré, resolu et arrêté qu'il sera fait une description de la pompe funebre et un proces verbal de toute la Ceremonie par le sieur secretaire de la Ville, ainsi que s'ensuit :

« *Après* que Madame de Villeroy, religieuse Carmelite, nièce de Madame la comtesse d'Armagnac, eut satisfait à tout ce que sa pieté, sa religion et son attachement pouvoient inspirer de plus auguste pour ce service qu'elle fit faire dans son Eglise le mardy sixieme du present mois, n'ayant rien oublié de tout ce qui pouvoit rendre cette ceremonie aussy belle que singulière, tant par la disposition generale de la decoration funebre, que par une illumination des plus grandes et des mieux entendues, par la dignité avec laquelle Monseigneur l'Archevesque y celebra la grande messe, par la noblesse qu'accompagne toujours Messieurs de Saint Jean qui y firent le service, et enfin par la confusion des personnes les plus distinguées de la ville qui furent invitées à cette ceremonie, et qui y furent reçues et placées avec un ordre surprenant et une attention digne de Madame de Villeroy et de sa tendresse pour Madame d'Armagnac.

« *Messieurs du Consulat* engagés par mille raisons à luy rendre les derniers devoirs se determinerent à y satisfaire le mecredi quatorze du present mois de mars ; ils chargerent le sieur Benard¹, architecte ordinaire de cette ville, de la decoration de l'Eglise suivant les plans et dessins qui furent arretez.

« Monseigneur l'Archevesque fut invité par tout le corps consulaire d'assister à la ceremonie.

« Monsieur le Prince d'Arcour et Monsieur l'Intendant par des desputes du Consulat, Messieurs les Comtes, les officiers de la Cour des Monnoies, ceux du bureau des Finances et les officiers de l'Election y furent pareillement invitez par les sieurs Procureur general et secretaire de la ville à la maniere ordinaire et suivant le ceremonial arrêté entre ces Compagnies.

« *La Noblesse* de l'un et de l'autre sexe reçut des billets d'invitation de la part du Consulat, qui furent portez et distribuez par les mandeurs pendant toute la semaine. Et ledit jour quatorze mars l'on se rendit dans l'Eglise des Reverendes Dames Carmelites, qui est un monument de la religion de la Maison de Villeroy, et qui avoit esté perparé pour cette pompe funebre d'une maniere dont chacun parut content.

« *Messieurs* les Prevost des Marchands, Echevins et officiers revêtus de leurs robes violettes de ceremonie et de deuil, accompagnez des sieurs Exconsuls en robes noires, et precedez par les mandeurs ordinaires de cette ville, portans les grands ecussons, s'y rendirent sur les huit heures du matin, pour recevoir les Compagnies et les autres personnes de distinction ; Ils avoient ordonné trois barrières aux avenues qui furent gardées par la Compagnie des deux cens arquebusiers dont les tambours battoient aux champs à l'arrivée de chaque Compagnie.

« Monseigneur l'Archevesque y fut reçu sur la premiere marche d'entrée de la porte de l'Eglise servant de perron, et conduit dans la place qui luy estoit destinée sur une estrade élevée à main droite à costé de la porte de la sacristie. Ledit Seigneur Archevesque en camail et en rochet, et precedé par sa croix se plaça dans un fauteuil de velour noir sous un dais de la memo etoffe, orné de galon et de frangé d'argent ; il y avoit aussy

¹ C'est Besnard qu'il faut lire.

sur la meme estrade un prie dieu couvert de drap noir avec un carreau du meme velour.

« *Monsieur le Prince d'Arcour* fut reçu par le Corps Consulaire de la meme maniere, et conduit aupres du grand Autel au costé gauche ou l'on luy avoit preparé un fauteuil couvert de velour noir avec un carreau.

« *Monsieur l'Intendant* qui fut reçu sur le seuil de la porte d'entrée fut placé à la teste du banc de Messieurs les Tresoriers de France, du costé droit, sur un fauteuil preparé sur un marche-pied couvert de drap noir, de la meme hauteur et dans la meme distance qu'à la ceremonie qui se fait à l'hostel de ville le jour et feste de saint Thomas.

« *Messieurs du Consulat* reçurent Messieurs les Comtes de Saint Jean sur le seuil de la porte et les conduisirent aux places qui leur estoient destinées contre le mur du costé droit de l'Eglise, sur la meme ligne de Monseigneur l'Archevesque, sur des bans à dossier couverts de drap noir et elevez comme à l'hostel de ville. Il en fut uzé de la meme maniere a l'egard de Messieurs de la Cour des monnays qui furent placez du costé gauche, vis a vis Messieurs de Saint-Jean, sur des bancs à dossier de la meme elevation couverts de drap noir.

« *Messieurs les Tresoriers de France* furent reçus de meme et placez à main droite sur des bancs aupres du Mausolé, ayant à leur teste M. l'Intendant comme il a esté dit cy dessus.

« *Messieurs les Officiers de l'Election* après avoir esté reçus sur la plus haute marche de l'Eglise, furent conduits aux bancs qui leur avoient esté preparez derriere Messieurs du Bureau des Finances; Apres quoy les Prevost des Marchands, Echevins et Officiers se placerent vis à vis Messieurs les Tresoriers de France sur un banc égal au leur, Messieurs les Exconsuls entre Messieurs de la Cour des monnoyes et le Consulat, à la maniere ordinaire. Messieurs les Chanoines et Chapitre de l'Eglise Collégiale de Saint Nizier qui avoient esté invitez par un député du Consulat d'y faire l'office, occuperent toutes les places du Chœur a droit et a gauche, depuis l'Autel jusques aux bancs destinez pour les Compagnies.

« *Toutes les Dames* en habits noirs furent conduites dans la chapelle et placées sur des chaizes de l'Eglise, d'ou elles pouvoient voir le service.

« *Enfin* la Noblesse et les personnes de distinction qui furent invitez, se rendirent aux Carmelites pour assister au service et furent placées sur des bancs couverts de drap noir, disposez de maniere que tout le monde fut assis sans couvrir les Compagnies et sans occuper le milieu de l'Eglise qui fut libre pendant toute la Ceremonie dans toute la largeur du Mausolé.

Les Officiers de la Compagnie des Arquebusiers furent preposez pour offrir la main aux Dames et pour faire placer commodement tout le monde.

« *L'Eglise* des Carmelites qui est magnifique par sa disposition naturelle, fut élevée par une estrade qui regnoit depuis les marches du Chœur jusqu'à la porte pour rendre l'Eglise de niveau et à plain pied, ce qui donnoit une grande facilité pour placer toutes les Compagnies. Les trente cinq piedz de hauteur qui estoient entre la corniche et le bas de l'Eglise estoient tendus de drap noir, et depuis la corniche jusques aux naissances de la voute, tout le tour estoit couvert du meme drap; les fenestres en estoient aussy bouchées, ce qui donnoit à toute l'Eglise un air de Tombeau qui convenoit fort à cette ceremonie.

« *L'on* avoit observé sur la tenture un ordre d'architecture composite avec des lez de velour noir, des armes, des chiffres de Madame d'Armagnac avec ses alliances, des testes de mort, des os entrelacez et des larmes.

« *Dans* le fondz de l'Eglise, du costé de l'Autel, l'on voyoit quatre lez de velour noir qui formoient des pilastres garnis d'ar-

moiries tant plein que vuide, les chapiteaux rehaussez par des chiffres de deux piedz de large sur deux pieds de hauteur; Ces deux pilastres estoient ornez par le milieu de grandes armes en ovales de cinq piedz et demy de hauteur par quatre de large, et par des pendans ou festons de velour noir d'un pilastre à l'autre qui sortoient des volutes des chapiteaux.

« *Le Fondz* de l'Autel estoit garni d'un grand drap mortuaire chargé d'une croix de moire d'argent dans toute sa longueur, entouré d'un grand galon d'argent, accompagné de quatre écussons aux armes de Madame d'Armagnac et de toutes ses alliances.

« *L'Architrave* de tout le tour de l'Eglise estoit formée par un lez de velour noir garni d'armoiries, de chiffres et de testes de mort espaces d'une distance raisonnable. La frise estoit toute unie de drap noir à l'exception du fondz de l'autel ou l'on avoit placé trois devises à la memoire de l'illustre defuncte.

« *La Corniche* estoit formée par un autre lez de velour noir garni d'armoiries espacées tant plein que vuide.

« *Au dessus* de la corniche, dans le fondz de l'Autel, paroissoit une mort revêtue d'une draperie blanche assise sur un Tombeau de marbre blanc, apuyée sur un grand Ecusson chargé des armes de la Maison de Lorraine et de Villeroy, tenant d'une main une inscription et de l'autre un sablier avec des aisies, une grande faux aupres de ce squelette; L'on avoit placé aux deux costez de ce Tableau deux lampes éternelles garnies de flammes, qui formoient un tout ensemble d'une beauté parfaite, pour couronner l'ordre d'architecture dans cette partie de l'Eglise.

« *Les deux costez* estoient garnis de pilastres ravalés formez chacun par deux lez de velour noir, garny dans le milieu d'armoiries espacées regulierement; Le Chapiteau desdits pilastres estoit formé par de grandes armoiries de cinq piedz et demy de hauteur par quatre de large, et l'on avoit posé dans le milieu de chaque pilastre de grandes armes en ovales d'une distance reguliere pour garnir le fondz. Celuy de l'entrée de l'Eglise estoit décoré de la meme façon avec deux pilastres formez par deux lez du meme velour avec un grand feston, ces memes armoiries et grands ovales que dans les autres endroits.

« *Le Mausolé* estoit élevé au milieu de l'Eglise sur une marche de quinze piedz de long sur douze de large couvert de drap noir et garni de soixante et dix chandeliers d'argent des plus grands et des plus beaux de la ville, qui portoient chacun un cierge de deux livres; Au dessus de cette marche estoit une plinte de marbre noir de treize piedz de long sur dix de large, élevée d'un pied, sur laquelle estoit la baze ou pied d'estal du Mausolé de marbre blanc et noir, ornée de moulures dans les panneaux, diminuant par une grande gorge d'un pied de chaque coté, en sorte qu'il ne restoit par le haut que huit piedz de large par onze de long sur cinq de hauteur.

« *Le milieu* de chaque face estoit garni de grandes armes avec la Couronne, Cartouche et Manteau Ducal, orné des simboles de la foy et de la religion, figurez par des palmes en sautoir de chaque costé, les quatre angles estoient coupés en forme d'octogonne prolongé.

« *Au dessus* du pied d'estal et aux quatre coins l'on avoit placé quatre grandes aigles d'argent de relief en forme de termes, garnis de leurs Coliers et Croix de Lorraine, qui regardoient en haut la representation comme avec douleur, et tenoient d'une griffe de grands Cartouches ornez de Chiffres, le tout d'une maniere noble et d'une fort belle attitude.

« *Au milieu* dudit pied d'estal s'elevoit un attique de six piedz et demy de hauteur en forme d'un quarré oblong à demy rond par les deux bouts des petites faces et un petit pilastre de chaque costé. L'on avoit formé dans les grands costez des panneaux à pilastres d'un pied et demi de large, et deux grands panneaux de

cinq piedz de large et d'un demy pied de saillie qui formoit un corps avancé, le tout couronné d'une architrave, d'une frize et d'une corniche.

« *Le Corps* estoit de marbre blanc et tous les panneaux de marbre noir; Dans le milieu des panneaux demy rondz estoient peints sur le marbre noir des festons de feuille de chesne qui tenoient attachés des os de mort en sautoir. Les deux grands panneaux des grandes faces estoient aussy chargés de festons de cyprès avec des os de mort. Les quatre grands pilastres estoient ornez de Testes de mort d'argent Couronnées de lauriers avec des morceaux de suaire et rubans d'argent formans des festons pendans auxquels estoient attachés des os de mort en sautoir, et des lampes éternelles d'or d'où sortoient la flamme et la fumée.

« *Au dessus de cet attique* estoit posée la representation couverte d'un drap mortuaire de velour noir chargé d'une croix de moire d'argent garni par le bas d'une bordure d'hermine de dix à douze pouces de large et de quatre grandes armoiries. Le tour de la representation estoit orné de vingt huit lamperons en sculpture garnis de gros cierges qui faisoient un tres bel effet. Le dessus de la representation estoit couvert d'un grand carreau de velour noir garny de galon et franges d'argent sur lequel estoit posée une Couronne Ducale d'or, le tout voilé d'un grand Crespe.

« *Au milieu* des quatre faces, sur le pied d'estal, estoient posées quatre testes de mort de relief, garnies d'aisles de chauve-souris avec des morceaux de suaire, qui portoient quatre grands candelabres chargés de sept cierges aux petits costez et d'onze dans les grands, du meme poids que les autres. Aux quatre angles coupez estoient aussy posez quatre testes de mort d'argent de relief, avec leurs ailes acolez contre les pans coupez dudit corps.

« *Au dessus* des testes de mort, rouloit tout au tour une grande draperie de drap noir qui tombait negligemment sur les huit testes en forme de festons dans le vuide. Elle formoit des frontons sur les milieux et venoit se terminer en gros festons pendans trainans jusques a terre aux quatre angles coupez, en sorte que le tout ensemble formoit une decoration triste et de bon gout, élevée en forme de pyramide.

« *Il y* avoit un dais magnifique qui descendoit de la voute sur le mausolé, dont le quarré long reponoit à celui de la premiere marche du mausolé; ce dais de velour noir avoit quatorze piedz de long sur onze de large. Les peñtes de deux piedz et demy de hauteur, garnies de quatre galons et d'une frange d'argent d'un demy pied de hauteur chantournée en forme de festons, au bout desquels pendoient trente deux grosses houppes d'argent. Le tout couronné d'une corniche aussy d'argent de neuf pouces de haut sur dix de saillie.

« *Aux* quatre coins du dais estoient posées quatre Egrettes à double rang de plumes blanches de deux piedz et demy de hauteur sur deux piedz de diametre.

« *La Corniche* de toute l'Eglise estoit chargée de grands cierges de cire blanche, placez à huit ou dix pouces de distance l'un de l'autre; Le maitre Autel estoit orné de six gros chandeliers de cinq piedz de hauteur et d'une Croix magnifique qui reponoit parfaitement à tout le reste de la decoration.

« *Aux* deux costez du maitre Autel l'on en avoit élevé deux petits chargez de larmes et de testes de mort, decorez par une espece de pyramide dont chacun portoit neuf chandeliers d'argent chargés de gros cierges.

« *Tout* ayant esté éclairé sur les huit heures et demy et les Compagnies s'estans rendües dans l'Eglise environ sur les dix heures comme il a esté dit cy dessus, Messieurs de Saint Nizier firent le service avec beaucoup de dignité. M. l'Abbé Sicaud, chantre de cette Eglise, officia avec la mitre, assisté de deux

Prestres, trois Diacres, trois Sous diacres et quatre Chapiers; Apres quoy ce Chapitre se retira processionnellement comme il estoit venu de l'Eglise de Saint-Nizier. M. l'Archevesque, M. le Prince d'Arcour, M. l'Intendant et toutes les Compagnies furent conduites par lesdits sieurs Prevost des Marchands et Echevins, Officiers et Exconsuls aux memes endroits ou elles avoient esté reçues.

« *Enfin* l'on peut dire que la decoration fut magnifique; Que la ceremonie fut des plus augustes, et que rien ne parut oublié de tout ce qui pouvoit marquer les respects et l'attention, et conserver le bon ordre dans une assemblée aussy nombreuse que distinguée.

« *Quand* tout le monde fut retiré, le Corps Consulaire se rendit au parloir de Madame de Villeroy pour luy marquer, par la bouche de Monsieur le Prevost des Marchands, les sentimens de respect et de reconnaissance de tous les Citoyens de cette ville pour Monseigneur le Marechal de Villeroy, et pour toute son illustre Maison, dont le Consulat avoit donné un si faible Témoignage dans la triste Ceremonie qu'il venoit de consacrer à la memoire de Madame la Comtesse d'Armagnac. Madame de Villeroy repondit avec beaucoup de dignité et de politesse, et marqua plus d'une fois sa sensibilité sur la perte qu'elle a fait et sur la satisfaction qu'elle avoit de la maniere dont le Consulat venoit de luy marquer son attachement. Dont a esté fait le present procez verbal pour servir en tems et lieu ce que de raison.

Signé : Ravat, Trollier, Aussel, Guillet, Estival.

Par le Consulat : Perrichon.

(Registres des actes consulaires, année 1708, folios 39 et suivants).

Les frais de cette cérémonie funèbre s'élevèrent à la somme de 3.442 livres 6 sols, ainsi que le constate le mandat de paiement suivant :

Du samedi sixieme septembre mil sept cent huit, apres midy en l'hostel commun de la ville de Lyon, y estans : Messieurs Ravat P. des M., Trollier, Aussel, Guillet, Estival Echevins....

Autre mandement pour M. Paul Bertaud, voyer de cette ville, de la somme de *Trois mille quatre cens quarante deux livres, six sols*, à laquelle lesdits sieurs ont arrêté l'état de la depense qui a esté faite et avancée par ledit sieur Bertaud, au sujet du service que le Consulat a fait faire en l'Eglise des Dames Carmelites pour le repos de l'ame de Madame la Comtesse d'Armagnac, le quatorze mars, à la forme de la description de la pompe funebre et du procez verbal qui a esté fait le vingt neuf dudit mois de mars; Duquel rapportant expédition avec ledit compte et le present Mandement et quittance, ladite somme de *Trois mille quatre cens quarante deux livres six sols* sera passée et allouée en depense extraordinaire.

(Registres des actes consulaires, année 1708.)

Le 20 octobre 1708, Marguerite de Cossé, femme du maréchal de Villeroy, mourut à Paris d'une maladie fort courte et qui n'avait point paru dangereuse. Elle étoit sœur du duc de Brissac et âgée de 60 ans.

Le Consulat se proposait de faire célébrer pour le repos de son âme un service solennel dans l'église des Carmélites; mais la décoration projetée pour cette pompe funèbre, dont l'exécution confiée à l'architecte Besnard devait coûter plus de 12.000 livres, ne fut point achevée en raison de la famine qui sévissait cette année dans le Lyonnais.

La disette des grains étoit si grande, que le bichet de blé de première qualité, qui ne valait le 18 août 1708 que 3 livres 6 sols, et le 5 janvier 1709, 5 livres 15 sols, atteignit 17 livres 10 sols le 25 mai suivant, et valait encore 16 livres le 24 août de la même année. Elle fut occasionnée par les pluies non interrompues qui achevèrent de détruire au commencement de l'été les récoltes qui avaient échappé au froid rigoureux de l'hiver 1708-1709.

Pour éviter la famine, le Consulat fut obligé de faire venir à

grands frais des blés de la Lorraine, de l'Alsace, de l'Italie, et même des Iles de l'Archipel et des Côtes de l'Afrique afin de pourvoir à la subsistance des habitants jusqu'à la nouvelle récolte. On comprend dès lors facilement que dans une situation aussi critique, où les besoins à satisfaire étaient beaucoup plus considérables que les ressources disponibles, le Consulat n'ait pas hésité à suspendre les travaux commencés. De ce fait la dépense ne s'éleva qu'à la somme de 2828 livres, d'après le mandat de paiement suivant délivré au sieur Besnard :

Dudit jour Mardy vingt troisieme decembre mil sept cent dix, apres midy, audit hostel commun de la ville de Lyon, y estans : lesdits sieurs Ravat P. des M., Yon, Posuel, Basset, Presle Echevins.

Les Prevots etc. — A M. Pierre Gaultier receveur. Nous vous mandons et ordonnons de payer et de livrer comptant des deniers de vostre recette au sieur Besnard, architecte ordinaire de cette ville, la somme de *Deux mille huit cent vingt huit livres*, a laquelle lesdits sieurs ont arrêté ce jourd'huy le compte qu'il leur a présenté des avances et fournitures qu'il a faites, de l'ordre du Consulat, pour les ouvrages de sculpture, dorure, menuiserie et peinture destinés pour la decoration de la pompe funebre que le Consulat estoit obligé de faire pour feu Madame la Mareschale de Villeroy. Mais comme tous les malheurs de l'année mil sept cent neuf survinrent avant la perfection d'ouvrages, et que pour l'exécution du dessin magnifique qui avoit esté fait pour cette pompe funebre il en auroit coûté plus de douze mille livres à la ville.

Le Consulat jugea a propos, de l'agrement de Monseigneur le Mareschal de Villeroy, d'interrompre et de faire cesser lesdits ouvrages commencés qui ont esté raportés par ledit sieur Besnard dans l'hostel de Ville, montans à ladite somme de Deux mille huit cens vingt huit livres. Et raportant ledit compte avec le present mandement et quittance etc.

(Registres des actes consulaires, année 1710, folio 169 verso.)

Marguerite Le Tellier, femme de Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy et fils aîné du deuxième maréchal de Villeroy, mourut à Versailles, de la petite vérole, le 23 avril 1711 âgée de 32 ans. Le Consulat lui fit rendre les honneurs funébres dus à son rang le 7 decembre de la même année, dans l'église des Carmélites qui fut décorée pour cette cérémonie par l'architecte de la ville, ainsi que le constate le mandat de paiement suivant délivré le 24 decembre 1711 :

Autre Mandement pour le sieur Besnard, Ingénieur architecte de cette ville, de la somme de Deux mille huit cens *cinquante sept livres*, tant pour son remboursement de pareille somme qu'il a fournie et déboursée de l'ordre du Consulat pour la decoration de la pompe funebre preparée pour le service qui fut célébré le septieme du present mois dans l'Eglise des Carmelites, pour le repos de l'ame de Madame la Duchesse de Villeroy, que pour la gratification accordée audit sieur Besnard pour les soins extraordinaires qu'il a pris pour ladite decoration, ainsi qu'il est plus au long spécifié par l'Etat dudit sieur Besnard arrêté ce jourd'huy par le Consulat. Lequel raportant avec le present mandement et quittance....

Signé : Ravat, Basset, Presle, Fischer, Anisson.

(Registres des actes consulaires, année 1711, folio 206).

Le service de la Duchesse de Villeroy fut célébré aux Carmélites par le Chapitre de Saint-Nizier, qui reçut 66 livres pour ses honoraires suivant le mandat de paiement délivré par le Consulat aux chanoines de cette Collégiale le 15 decembre 1711.

Le 6 decembre 1715, le maréchal de Villeroy fit célébrer pour le repos de l'ame de Louis XIV un service solennel dans l'église des Carmélites, décorée pour cette circonstance par les soins et aux frais du Consulat qui, en outre et à seule fin de conserver à la postérité la relation de cette cérémonie funèbre, fit transcrire sur les registres de ses actes le Procès-verbal dont la teneur suit :

« Ce jourd'huy sixieme decembre mil sept cent quinze.

« Lesdits Sieurs, En consequence [de l'invitation à eux faite de la part de Monseigneur le Maréchal duc de Villeroy, et de Monseigneur l'Archevêque par les soins de Valorge et de Sarde ses gentilshommes, se seraient rendus sur les dix heures du matin, en robes violettes de ceremonie et de deuil accompagnés des sieurs officiers de la ville et des sieurs Exconsuls, et précédés par les Mandeurs portant leurs grands ecussons, dans l'Eglise des

Carmelites pour assister au service que Monseigneur le Marechal avoit ordonné pour le repos de l'ame du feu Roy. Et étans arrivés à la porte de ladite Eglise, nous y aurions été reçus par les mêmes Gentilshommes et plusieurs autres de la maison de Villeroy. Les Tambours de la Garde apellans, et ensuite conduis sur les bans tendus de noir qui avoient été préparés dans la nef, et placés du côté de l'Evangile dans la même forme qu'aux ceremonies du *Te deum* qui se font à Saint Jean. En sorte que les sieurs officiers de la Cour des monnages qui ont assistés à cette Ceremonie en corps et en robes rouges sur une invitation pareille à celle du Consulat, estoient placés vis à vis ; et les sieurs officiers du Bureau des finances, aussi en corps et en robes de Ceremonie, dans le fond de l'Eglise et vis à vis l'Autel, derriere le Mausolé. La Grande messe a été célébrée par Monseigneur l'Archevêque, et Messieurs de Saint Jean ont officié. Après le premier Evangile, le sieur de Barcos, Grand vicaire de Monseigneur l'Archevêque a prononcé une oraison funebre qui merite toute sorte d'éloge, dans une Chaire placée contre le pilier de la Chapelle et presque vis à vis le trosne de Mondit seigneur l'Archevêque qui étoit attenant à la grille des Religieuses. Cette ceremonie a été faite avec beaucoup d'ordre et de dignité ; toute l'Eglise ayant été décorée avec une magnificence pleine de noblesse et de bon gout. Après la fin du service, toutes les Compagnies se sont retirées dans le même ordre qui est observé les jours de la Ceremonie du *Te deum*.

« Dont a été fait le present procès verbal pour servir en tems et lieu ce que de raison, ledit jour vendredy sixième decembre mil sept cent quinze. »

« Signé : Ravat, de Courbeville, Gacon, Borne.

(Registres des actes consulaires, année 1715, folio 176).

Les frais de cette cérémonie s'éleverent à 4.000 livres ainsi que le constate le mandat de paiement ci après :

Du Mardy vingt quatrieme decembre mil sept cent quinze, apres midy en l'hôtel commun de la ville de Lyon, y estans : Messieurs Ravat P. des M., de Courbeville, Gacon, Borne Echevins.

..... Autre Mandement certificatif de la somme de *Quatre mille livres* pour les frais du service qui a été fait le sixieme jour du present mois de decembre dans l'Eglise des Carmelites pour le repos de l'ame du feu Roy Louis XIII^e, suivant l'état présenté par le sieur Besnard, et raportant le present mandement certificatif etc.

(Registres des actes consulaires, année 1715.)

(A suivre.)

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Chemin de fer de Genève à Annemasse. — La construction du chemin de fer de Genève à Annemasse (Haute-Savoie), va bientôt commencer. Le conseil d'administration du Paris-Lyon-Méditerranée a approuvé les traités de construction et d'exploitation de la ligne. Le Conseil d'Etat de Genève a donné sa sanction à ces traités qui seront approuvés par le Grand Conseil et ratifiés par l'Assemblée fédérale.

Dès que les acquisitions de terrain auront été faites et les plans d'exécution approuvés, les travaux commenceront, ce qui, selon toute apparence, pourrait avoir lieu dans le courant de juillet.

Pieux à vis. — On a construit récemment, à l'embouchure de la Delaware, une jetée sur pieux à vis de 519 mètres de longueur, et de 13 m. 10 de largeur sur 107 mètres et 6 mètres 70 sur 352 mètres. Il y a 297 pieux à vis, distants de 3 m. 20 dans chaque rangée ; la longueur de ces pieux varie de 4 m. 90 à 16 m. 62 et le diamètre de 0 m. 131 à 0 m. 212. Il y a trois systèmes de contreventement formés de barres obliques rattachées à des colliers qui entourent les pieux. Le tableau est en bois de pin porté par des longrines reposant sur les chapeaux des pieux et sur des traverses.

Les pieux étaient enfoncés par un mouvement de rotation exercé sur leur tête par une roue horizontale; à de grandes profondeurs, l'effort était si excessif que les vis se brisaient, on essaya alors d'envoyer un jet d'eau sur la face supérieure des hélices au moyen d'une lance fixée le long du pieu; ce moyen facilita beaucoup l'enfoncement.

L'établissement de cette jetée a produit un léger approfondissement de la rade vers son extrémité; on y conserve sans aucun travail d'entretien une profondeur supérieure à 6 m. 70. L'enlèvement de quelques pieux en fer, au bout de plusieurs années a indiqué que l'attaque du fer était peu considérable au-dessous des basses mers, il y avait des couches épaisses de coquillages; mais, dans la partie comprise entre les hautes et les basses mers, la corrosion du métal était beaucoup plus sensible.

La tombola du Salon. — Un groupe d'artistes français vient de prendre l'initiative de l'organisation d'une tombola annuelle du Salon. Le capital est fixé à 500.000 francs et le billet à 100 francs. Les billets délivrés aux souscripteurs seront personnels et porteront le nom de leurs titulaires; la liste des souscripteurs sera en outre publiée dans un annuaire spécial. Chacun des souscripteurs qui n'aura pas bénéficié des chances de la tombola recevra un album de gravures inédites dont les planches seront détruites après ce tirage spécial et limité. Les lots de la Tombola, formés exclusivement d'œuvres exposées au Salon, seront au nombre de mille.

Le comité d'organisation de la tombola est composé de MM. G. de Dramard, président; Tony Robert-Fleury, P.-A. Protais, vice-président; A. Dumaresq, trésorier; comte Haliez d'Arros, secrétaire; Duez, Guillemet, Humbert, comte le Pic, H. Pille, Georges Petit, Roll, de Vasselot.

La Société des artistes français, à laquelle est confiée l'organisation du Salon, a accordé son patronage à cette entreprise intéressante, qui compte en outre un comité d'honneur, composé de MM. A.-N. Bailly, Bouguereau, Cabanel, Michel Chapu, Gérôme, Eugène, Guillaume, Arsène Houssaye, Paul Mantz.

L'enseignement technique. — Le *Journal officiel* publie un rapport adressé au président de la République par le ministre du commerce, relativement à la réorganisation des écoles nationales d'arts et métiers. Un décret conforme aux conclusions du ministre a été rendu et est également inséré au *Journal officiel*.

C'est le conseil supérieur de l'enseignement technique qui a préparé les modifications à apporter au règlement et les nouveaux programmes de ces écoles.

En ce qui concerne l'enseignement théorique, les modifications proposées ne portent pas seulement sur les programmes intérieurs, mais aussi sur les matières qui forment le programme du concours d'admission. On a donc jugé indispensable d'augmenter le programme d'admission, dans lequel on a compris: la géométrie élémentaire, les éléments de l'algèbre et des notions d'histoire de France et de géographie. Enfin, on exigera désormais des candidats une connaissance plus complète de la langue française.

Pour ce qui regarde les programmes intérieurs, dans toutes les branches de l'enseignement scientifique, ces programmes ont été complétés, ils ont été mis en harmonie avec les progrès de la science; on s'est attaché à simplifier les méthodes et à mettre en lumière les principes primordiaux.

Enfin, un cours d'hygiène industrielle a été créé. On a pensé, en effet, qu'un industriel, un chef d'atelier, doit pouvoir mettre par ses conseils ses ouvriers en garde contre les dangers auxquels ils sont exposés; il doit être capable de leur donner les premiers soins, lorsqu'ils sont victimes d'un accident; son influence et sa considération s'en trouveront augmentées.

Déblaiement du temple de Louqsor. — L'an dernier, M. Renan prit l'initiative d'une souscription dans le but de permettre à

M. Maspero de continuer ses fouilles en Egypte. Toute la presse parisienne signala cet appel et s'y intéressa. Le *Journal des Débats*, qui centralisa les offrandes, publia un rapport du savant égyptologue sur sa première campagne. Il a entrepris de déblayer le temple de Louqsor, qui était encombré par les mesures de la moitié du village de ce nom. Il raconte que le gouvernement égyptien consentit à mettre les frais de l'expropriation à la charge de la moudirieh de Queneh.

M. Maspero résume ainsi les résultats de sa première campagne:

Autant que je puis en juger, les frais ne dépasseront pas 12.000 fr., tout compris. La campagne de cette année terminée, il me restera 10.000 fr., plus ou moins, qui suffiront à peu près au besoin de la campagne suivante.

Je voudrais que les personnes qui nous sont venues en aide pussent voir l'aspect que présente dès maintenant la partie déblayée du temple; elles reconnaîtraient que leur générosité a déjà porté ses fruits. Je n'hésite pas à dire que Louqsor, débarrassé des bicoques modernes qui le déshonoraient, est presque l'égal de Karnak par la grandeur du plan et par la beauté des proportions. Les sculptures qui décorent les chambres et les colonnes sont d'un travail fin et délicat; quelques-uns des tableaux ne seraient pas déplacés à côté des bas-reliefs les plus heureux d'Abydos. Ils sont encore empâtés par le stuc dont les avaient recouverts les moines coptes au moyen âge et noircis par la fumée des feux que les habitants allumaient chaque jour dans leurs cahutes. Dans bien des cas, les dégâts sont irréparables; j'espère que le plus souvent quelques mois d'exposition à l'air et au soleil feront tomber l'enduit et le noir de fumée. Mal nettoyé qu'il est encore, le temple arrache déjà un cri d'admiration aux visiteurs, et tous les voyageurs dont j'ai recueilli le jugement m'ont prié de vous transmettre l'expression de leur reconnaissance.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Maison, 2, place Saint-Jean. M. Parent, propriétaire, par M. Moreau, architecte, 8, rue Jean-de-Tourne. — Maison, 27, rue du Château. M. Hauchecorne, par M. Boyer, architecte. — Exhaussement d'une maison, 79, cours Lafayette. M. Gay. — Maison, rue des Champs. M. Marque, propr., 60, rue Monthernard. — Maison, angle sud-ouest des rues de la Bannière et Desaix. — Mur de clôture, 120, route d'Heyrieux. — Maison, avenue des Ponts côté-nord est, entre les chemins de Saint-Aignan et de Villion. M. Volpelliére. — Maison, place de l'Abondance. M. Vial, propriétaire. — Clôture en planches, angle sud-est de la rue de Créqui et de la place de l'Abondance. — Maison, rue de Chartres, 105. M. Bajard, propr., par M. Chabanne, architecte, 2, place Saint-Nizier. — Maison, rue Garibaldi, 60. M. Duret, propr. et architecte, 46, boulevard des Brotteaux. — Exhaussement, rue des Trois-Pierres, 44. M. Reynaud, propr., par M. Laureçon, architecte, place du Pont, 13. — Maison sur cour, cours Lafayette, 96. M. Bresson, propr. — Maison sur cour, 96, boulevard de la Croix-Rousse. Madame veuve Dutruc, propr., y demeurant.

BANLIEUE

Maison, rue de la Villette, 95. M. Maître, propr., par M. Guillotel, géomètre architecte, 37, rue Molière. — Maison, cours Eugénie 35. M. Guillermin, rue des Deux-Cousins, 6. — Maison, chemin de la Guillotière, à Saint-Priest. M. Berlioz, propr. — Hangar, chemin de la Croix-Morlon, à Saint-Alban. M. Picotin, 32, rue Saint-Maurice. — Maison et mur de clôture, chemin de Saint-Romain. M. Desolme, rue Smith, 8, par M. Célerier, maître-maçon, 2, rue Séguin. — Hangar et mur de clôture, chemin des Pins, 33. M. David, propriétaire. — Exhaussement d'un mur de clôture, 81,

cours Richard-Vitton. M. Perré, propr. — Maison, chemin de Nazareth, 14. M. Dumay, propriétaire. — Exhaussement d'un mur de clôture, chemin des Pins. M. Lombard, propr., par M. Belcent, 63, rue Charlet. — Maison, chemin de Nazareth. M. Teyras, propr., rue de Créqui, 239, par M. Laureçon, 13, place du Pont. — Exhaussement d'une maison, chemin de Saint-Just, à Vaise, 73. M. Dabiez, propr., par M. Porte, architecte, 18, rue Mulet. — Mur de clôture, chemin de Francheville, 130. M. Dumas, propr. — Maison, chemin des Balançoires. M. Houry, propr., 14, rue Dubois.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Rue de l'Arbre-Sec*, 9. Maison de rapport. Propr., M. Bullion; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu. On démolit. — *Rue Centrale*, 29 et 31. Deux maisons de rapport. Propr., et arch., MM. Rivollet et Groboz, 65, rue de la République; entrepr., M. Guyon, 56, cours de la Liberté. Au 4^e étage.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Marc-Antoine-Petit*, 31. Maison de rapport sur cour. Propr., M. Cellerier, rue Séguin, 2. Couvert.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Dumoulin*, 19. Maison de rapport. Propr., M. Faussemagne; arch., M. Gery, 16, rue de la Barre. A rez-de-chaussée. — *Cours Gambetta*, 27. Maison de rapport. Propr., M. Mayot, 35, cours Gambetta; entrepr., MM. Taton frères, 73, cours de Brosses. Au 1^{er} étage. — *Rue Chaponnay*, entre la rue de Vendôme et de l'Arquebuse. Maison de rapport. Au rez-de-chaussée. — *Rue Sébastien-Cryphe*, 141. Maison de rapport. Propr., M. Chol; arch., M. Boyer. Couvert. — *Rue Croix-Jourdan*, 26. Exhaussement de maison. Propr., M. Clerc; entrepr., M. Nann; 4, rue de Marseille. Au 4^e étage. — *Rue des Trois-Pierres*, 44. Maison de rapport. Propr., M. Regnaud; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. Breton, 12, rue de Chartres. Au 1^{er} étage.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Saint-Augustin*, 28, 30. Maison. Propr., M. Dutel; arch., MM. Lombard-Gérin; entrepr., M. Chatoux, 3, place Saint-Pothu. Au 1^{er} étage. — *Rue de l'Enfance*, 47. Maison de rapport. Propr., M. Borrioue; entrepr., MM. Fauquie frères, 39, rue des Remparts-d'Ainay. Au rez-de-chaussée. — *Rue des Gloriettes*, 42. Maison de rapport. Propr., M. Charvériat; arch., M. Perrin; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Fondations.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue du Souvenir*. Maison sur cour. Propr., M. Latour; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Javr. Couvert. — *Rue Montgolfier*, 51. Propr., M. Sautour, rue Montgolfier, 53. Couvert. — *Rue de Trion*, 51. Maison de rapport. Propr., M. Tournier, 32, rue de Trion; arch., M. Clair, rue des Farges, 16; entrepr., M. Bourdeix, rue de Trion. On démolit.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Avenue Duquesne*, en face le n° 31 de cette avenue. Maison sur cour. Propr., M. Fayard, 53, rue de Vendôme. Couvert. — *Rue Bussuet*. Maison. Propr., M. Marcel; entrepr., M. Sylvain. Couvert. — *Avenue de Noailles*, 33. Maison. Propr., M. Brosset-Heckel; arch., M. Collomb, 33, avenue de Noailles; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours de Brosses. Fondations. — *Rue Garibaldi*, 29. Maison de rapport. Propr., M. Chuart; entrepr., M. Sautour, 53, rue Montgolfier. Couvert. — *Rue Cuvier*, 59. Maison de rapport. Propr., M. Aulas; arch., M. Corrompt, rue Neuve-des-Charpennes; entr., M. Sautour, 53, rue Montgolfier. A rez-de-chaussée. — *Rue Duquesne*, 107, 109, 111 et 43, rue de Séze. Maison de rapport. Propr., M. Villette; arch., M. Clermont, 7, place Morand; entrepr., M. Chatoux jeune, 3, place Saint-Nizier. On démolit.

Bully. — Maison. Propr., M. Michalet; entrepr., M. Magadoux. — Mur. Propr., M. Gillet, entrepr., M. Magadoux. — Mur. Propr., M. Mollon; entrepr., M. Voiron. — Mur. Propr., M. Gillet; entrepr., M. Voiron.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Le 22 avril.* — Service vicinal. (Voir Supplément n. 24. — 1^{er} lot. Entretien du chemin de grande communication n. 30, sur le canton. M. Blanc (Jean-Baptiste), à Talsayeu (Rhône), adjud., à 4 p. 100. — 2^e lot. Construction d'un mur le long du chemin d'intérêt commun n. 1, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe. M. Poux (Louis), Lyon, place de Paris, 28, adjud., à 22 p. 100.

Rhône. — *Le 22 avril.* — Routes départementales. Entretien de la route départementale n. 17, pendant les années 1885, 1886 et 1887. — 1^{er} lot. Champinot (Barthélemy), à Vienne (Isère), adjud., à 22 fr. 20 p. 100. — 2^e lot. Trimollet (Claudius), à Grigny (Rhône), adjud., à 23 p. 100.

Ain. — *Le 6 avril.* — Mairie de Balan. Construction des murs de clôture et dépendances de la maison d'école. M. Pérol, à Venissieux (Rhône), adjud., à 16 p. 100.

Ain. — *Le 12 avril.* — Mairie de Perrez. Agrandissement de l'école de filles et réparations à l'église et au presbytère. MM. Dézarmerières et Gomet, à Bagé-le-Châtel, adjud., à 12 p. 100.

Alpes-Maritimes. — *Le 10 avril.* — Sous-préfecture de Grasse. Construction d'une maison d'école à la Doire. M. Réservé, à Grasse, adjud., à 2 p. 100.

Ardèche. — *Le 16 avril.* — Mairie de Désaignes. Construction d'une école double à Désaignes et d'écoles mixtes aux hameaux de Reaume, des Nots, du Fraysse et de Syalle. M. Chevalier, à Chétyard, adjud., à 1 p. 100.

Bouches-du-Rhône. — *Le 1^{er} avril.* — Port de Marseille. Réparation du mur d'abris et rechargement du talus extérieur de la grande jetée du large entre la batterie de la Joliette et la courbe du grand escalier. — 1^{er} lot. M. Moreau, rue des Phocéens, 20, à Marseille, adjud., à 18 p. 100. — 2^e lot. MM. L. et E. Pavin et Lafarge, à Viviers (Ardèche), adjud., à 8 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Jeudi 7 mai.* — Mairie de Tarare. Travaux communaux divers, 3 lot. Mont., 8.667 fr. 48.

Renseignements à la mairie.

Rhône. — *Vendredi 15 mai*, 2 h. — Hôtel-de-ville de Lyon. Entrepôt de la Douane, rue Dugas-Montbel. Service du travail international. Nouveau magasin dans la cour principale et modification du hangar sud, Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Mont., 35.700 fr. A valoir, 1.800 fr.

Renseignements à l'hôtel-de-ville, bureau des travaux de la Ville de Lyon.

Ain. — *Dimanche 3 mai*, 11 h. — Mairie de Peron. Construction d'écoles de filles à Peron et Logras. — 1. Pour Peron, 12.319 fr. 74. — 2. Pour Logras, 11.697 fr. 20. Total, non compris les honoraires de l'architecte, 24.016 fr. 94. Caut. le 2^e dumentant.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Ain. — *Dimanche 3 mai*, 1 h. — Mairie de Chaveyriat. Chemin vicinal n. 9. Terrassement et empiérement sur une long. de 300 mètres. Mont., 2.697 fr. 05.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Ain. — *Dimanche 10 mai*, 2 h. — Syndicat des affouages de Lent. Construction d'une fontaine. Mont., 700 fr.

Renseignements au syndicat.

Alpes (Hautes-). — *Mardi 12 mai*, 2 h. — Préfecture. Canal de Ventavon (2^e section). Construction entre les torrents de Rousine et de Pont Chaude, sur 5.670 mètres de long. Terrassements. 86.106 fr. 60. Ouvrages d'art, 328.848 fr. 56. Total, 114.955 fr. 16. A valoir, 100.044 fr. 80. Total général, 515.000 fr. Caut. prov. 7.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, à Gap, huit jours au moins avant l'adjudication. Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 2^e division, de 8 à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, et dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, rue de l'Hôpital, à Gap.

Aveyron. — *Dimanche 10 mai*, 1 h. — Presbytère de Moyrazès. Restauration de l'église. Mont., 3.423 fr. 21. Caut., 300 fr.

Renseignements au presbytère.

Cantal. — *Dimanche 17 mai*, 2 h. — Mairie d'Aurillac. Construction d'un égout collecteur et assainissement de la rue Saint-Marcel. Mont., 62.124 fr. 23. A valoir, 5.876 fr. 77.

Renseignements à la mairie.

Charente. — *Dimanche 31 mai*, 2 h. — Mairie de Tournay. Construction de deux préaux couverts et d'une cloison en briques à l'école de cette commune.

Renseignements à la mairie.

Charente-Inférieure. — *Lundi 18 mai*, 2 h. — Mairie de Rochefort. Artillerie. Travaux à exécuter dans les îles d'Aix et d'Oleron, pour la construction de dix plates-formes pour canons de 24 c. de côte. Terrassements, 3.433 fr. 30. Maçonneries, 23.501 fr. 04. Charpente, 4.303 fr. 20. Ferronnerie, 2.902 fr. 53. Objets divers, 400 fr. Total, 33.639 fr. 94. Caut., 3.340 fr.

Renseignement dans les bureaux du commandant de l'artillerie de terre à Rochefort. Toutes les pièces, sauf les soumissions, devront être remises au commandant de l'artillerie de terre à Rochefort, le 12 mai, avant 11 heures du matin.

Cher. — *Samedi 23 mai*, 1 h. — Préfecture. Route nationale n. 76. Rechargement entre les bornes 69 kil. et 71 kil., sur une longueur de 1.350 mètres. Mont., 20.479 fr. 55. A valoir, 2.220 fr. 45. Caut., 900 fr.

Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — *Lundi 4 mai*, 2 h. — Sous-préfecture de Semur. Travaux communaux et de chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Vitteaux. Construction d'aqueducs et de rigoles pavées dans les rues de cette commune. Mont., 2.177 fr. 11. A valoir, 322 fr. 89. Caut., 35 fr. — 2^e lot. Grignon. Rectification du chemin vicinal n. 1, dit de Grignon à Seigny. Mont., 13.577 fr. 20. A valoir, 1.422 fr. 80. Caut. 250 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — *Vendredi 15 mai*, 2 h. — Hôpital général de Dijon. Démolition et construction de bâtiments à l'hospice Sainte-Anne. Mont., 27.512 fr. 50.

Renseignements chez M. Chevrot, architecte des hospices, cours du Parc, n. 15 bis.

Creuse. — *Dimanche 17 mai.* — Mairie de Saint-Laurent. Translation du cimetière. Mont., 4.082 fr.

Renseignements à la mairie.

Dordogne. — *Jeudi 7 mai*, 2 h. — Préfecture. Chemin de fer de Marmande à Angoulême. Exécution des ouvrages métalliques de la partie comprise entre la limite nord du département de Lot-et-Garonne et la limite sud de la commune de Saint-Néant, sur une long. de 27 k. 201. Tabliers métalliques, 256.936 fr. 83. Barrières métalliques, 37.327 fr. 66. Total, 294.314 fr. 40. A valoir, 30.635 fr. 51. Total général, Caut., 9.800 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Pasqueau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Lafaurie-de-Monbadon, n. 40, à Bordeaux, huit jours au moins avant l'adjudication. Renseignements : 1. Dans les bureaux de la préfecture, 2^e division; 2. Dans les bureaux de M. Bernadesau sous-ingénieur à Marmande; 3. Dans les bureaux de l'administration centrale du Ministère des travaux publics, boulevard Saint-Germain, n. 216, 1^{er} bureau de la division du cabinet.

Doubs. — *Samedi 9 mai*, 3 h. — Hôpital Saint-Jacques, à Besançon. Reconstruction d'une maison de ferme à l'hôpital Saint-Lieffroy. Mont., 22.000 fr.

Renseignements à l'hôpital Saint-Jacques (bureau du secrétariat).

Drôme. — *Lundi 11 mai*, 2 h. — Préfecture. Agrandissement de l'école normale d'instituteurs de Valence. Mont., 61.818 fr. 42. A valoir, 7.538 fr. 72. Caut., 3.100 fr.

Renseignements à la préfecture (3^e division).

Eure. — *Mardi 12 mai*, 2 h. — Mairie de Vernon. Chemins vicinaux. — 1. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 94 de la route départementale n. 13, à Venon, 800 fr. 2. Construction du chemin vicinal ordinaire n. 95 d'Intremare à Venon. 3.030 fr. Total, 3.000 fr.

Renseignements au bureau de l'agent-voyer cantonal.

Eure. — *Vendredi 15 mai*, 2 h. — Mairie des Andelys pour l'installation d'une école d'enfants de troupe.

Renseignements à la mairie des Andelys et au bureau du génie, rue Saint-Amand, à Evreux.

Finistère. — *Samedi 16 mai*, 1 h. — Préfecture. Réfection du pavage de la rue la Tour-d'Auvergne, à Landernau. Mont., 19.013 fr. 08. A valoir, 2.000 fr. Total, 21.013 fr. 08. Caut. prov., 100; définitif, 600 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Fénoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai de l'Odéon, n. 32, à Quimper, huit jours avant l'adjudication. Rensei-

gnements : dans les bureaux de la préfecture, 1^{re} division et dans les bureaux de M. de Miniac, ingénieur ordinaire, à Brest.

Gard. — Prochainement. — Mairie de Nîmes. Construction de l'école de fabrication et de l'école professionnelle rue de l'Horloge et place de la Calade.

Renseignements à la mairie, et au bureau de l'agent-voyer d'arrondissement à Nartène.

Indre. — Vendredi 15 mai, 2 h. — Mairie de Châteauroux. Reconstruction du vieux pont de Saint-Christophe et de ses abords. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 27.549 fr. 90. Cant., 2.750. — 2^e lot. Travaux métalliques. Mont., 41.300 fr. Cant., 2.000 fr. A valoir, 7.603 fr. 09. Total, 76.452 fr. 99.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Landes. — Samedi 9 mai, 2 h. — Sous-préfecture de Dax. Construction d'un groupe scolaire à Saint-Etienne d'Orthe. Mont., 31.520 fr. 68. A valoir, 2.079 fr. Total, 33.600 fr. Cant., 1.500 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Mardi 5 mai, 10 h. — Sous-préfecture de Roanne. Chemins vicinaux. Chemins d'intérêt commun. — 1^{er} lot. N. 119. Rectification sur le territoire de Cordelles. Mont., 23.071 fr. 07. A valoir, 58 fr. 93. Total, 23.130 fr. Cant., 700 fr. — 2^e lot. N. 132. Construction de chaussée sur le territoire de Mably. Mont., 5.000 fr. Cant., 170 fr. — 3^e lot. N. 134 fr. Ouverture du chemin sur le territoire de Balmont. Mont., 8.325 fr. 92. A valoir, 232 fr. 43. Total, 8.558 fr. 35. Cant., 300 fr. — 4^e lot. N. 157. Ouverture du chemin sur le territoire de Bussières. Mont., 11.957 fr. 17. A valoir, 1.383 fr. 83. Total, 13.341 fr. Cant., 400 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent-voyer d'arrondissement.

Loire. — Samedi 9 mai, 11 h. — Mairie de Saint-Etienne. Fourniture et Travaux pour l'éclairage au gaz des bâtiments communaux, soit pour la première installation, soit pour l'entretien et les nouveaux aménagements, jusqu'au 31 décembre 1887. Mont., 7.000 fr. Cant., 500 fr.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Loire. — Lundi 18 mai, 2 h. — Mairie de Firminy. Construction d'égouts. — 1^{er} lot. 53.479 fr. 20. — 2^e lot. 37.820 fr. 80.

Renseignements à la mairie.

Loire-et-Cher. — Dimanche 10 mai, 1 h. — Mairie d'Epeigné-les-Bois. Construction d'une école de garçons avec mairie. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Mont., 10.942 fr. 63. Cant., 600 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 3.243 fr. 30. Cant., 160 fr. — 3^e lot. Couverture. Mont., 1.170 fr. 94. Cant., 60 fr. — 4^e lot. Zinguerie. Mont., 728 fr. 95. Cant., 40 fr. — 5^e lot. Plâtrerie. Mont., 1.655 fr. 44. Cant., 90. — 6^e lot. Menuiserie. Mont., 1.677 fr. 21. Cant., 95 fr. — 7^e lot. Serrurerie. Mont., 2.733 fr. 50. Cant., 125 fr. — 8^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 940 fr. 90. Cant., 35.

Renseignements à la mairie.

Loire-Inférieure. — Date non encore fixée. — Mairie de Saint-Nazaire. Construction de plusieurs écoles. Mont., 330.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire-Inférieure. — Date non encore fixée. — Mairie de Saint-Philbert-de-Grandlieu. Achèvement de l'église, construction d'un beffroi et de clochetons. Mont., 31.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire-Inférieure. — Date non encore fixée. — Mairie de Guemené-Penfao. Agrandissement de l'église de Beslé. Mont., 20.000 fr. Cant., 100.

Renseignements à la mairie.

Loiret. — Lundi 11 mai, 2 h. — Manufacture des tabacs d'Orléans. Construction de divers bâtiments. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, couverture. Mont., 131.964 fr. Cant., 4.400 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, ferronnerie, peinture, vitrerie. Mont., 67.145 fr. 50. Cant., 2.200 fr. Travaux non adjugés, 10.346 fr. 60. A valoir, 10.543 fr. 56. Total, 230.000 fr.

Renseignements dans les bureaux du service central des constructions des manufactures de l'Etat, quai d'Orsay, 63, à Paris, ou à la manufacture des tabacs d'Orléans.

Nord. — Lundi 11 mai, 11 h. — Mairie de Cateau. Reconstruction en pavage de diverses rues et établissement de trottoirs. Mont., 25.202 fr. non compris les honoraires de l'agent-voyer et la somme à valoir. Cant., 840.

Renseignements à la mairie.

Nord. — Vendredi 15 mai. — Mairie de Dunkerque. A ses frais risques et périls, construction et exploitation d'un marché couvert à établir place du Palais-de-Justice.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 24 mai, 2 h. — Mairie de Maringues. Etablissement de trois pompes. 1. Aux Dîmes. 2. Rue des Côtes. 3. Place de la Barrière. Mont., 1.927 fr. 20. Cant., 200 fr.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Savoie (Haute-). — Lundi 11 mai, 10 h. — Préfecture. Chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Saint-Eusèbe. N. 1. Elargissement et rectification sur 1.660 m. 40. Mont., 13.810 fr. 79. A valoir, 1.889 fr. 21. Total, 15.000 fr. Cant., 460 fr. — 2^e lot. Chainaz-les-Frasses. N. 4. Rectification sur 632 m. 84. Mont., 7.945 fr. 67. A valoir, 804 fr. 33. Total, 8.300 fr. Cant., 250 fr. — 3^e lot. Evires. N. 2. Rectification sur 1.647 m. 29. Mont., 21.221 fr. 42. A valoir, 3.778 fr. 58. Total, 25.000 fr. Cant., 700 fr. — 4^e lot. Charvonnex. N. 1. Rectification sur 1.210 m. Mont., 9.842 fr. 48. A valoir 1.157 fr. 52. Total, 11.000 fr. Cant., 320 fr. — 5^e lot. Bonneville. N. 11. Construction sur 1.665 m. 22. Mont., 12.703 fr. 48. A valoir, 796 fr. 52. Total, 13.500 fr. Cant., 420 fr. — 6^e lot. Petit-Bornand. N. 4. Ouverture sur 939 mètres. Mont., 19.943 fr. 04. A valoir, 4.056 fr. 96. Total, 33.000 fr. Cant., 990. — 7^e lot. Bassy. N. 5. Rectification sur 2.327 mètres. Mont., 21.297 fr. 60. A valoir, 1.202 fr. 40. Total, 22.500 fr. Cant., 700 fr. — 8^e lot. Yovray-en-Bornes. N. 4. Rectification sur 1.815 mètres 08. Mont., 13.833 fr. 43. A valoir, 1.666 fr. 87. Total, 15.500 fr. Cant., 460. — 9^e lot. Eloise. N. 5. Rectification sur 1.155 m. 30. Mont., 17.150 fr. 18. A valoir, 2.849 fr. 82. Total, 20.000 fr. Cant., 570 fr. — 10^e lot. Chalel. N. 2. Rectification sur 1.602 m. 26. Mont., 18.635 fr. 15. A valoir, 3.361 fr. 85. Total, 22.000 fr. Cant., 620. — 11^e lot. Douvaine. N. 8. Construction sur 3.911 m. 38. Mont., 28.202 fr. 78. A valoir, 1.797 fr. 22. Total, 30.000 fr. Cant., 240 fr. — 12^e lot. Drailant. N. 2. Rectification sur 935 m. 08. Mont., 7.729 fr. 16. A valoir, 770 fr. 81. Total, 8.500 fr. Cant., 250.

Renseignements à la préfecture.

Savoie (Hautes-). — Lundi 11 mai, 2 h. — Sous-préfecture de Saint-Julien. Maison d'école avec mairie à Usinens. Mont., 23.890 fr. 45. Cant., 1.445 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-Inférieure. — Vendredi 15 mai, 2 h. 1/2. — Préfecture. Port du Havre. Construction d'un 9^e bassin à flot. Pavages et empierrements. Dépenses à l'entreprise, 803.220 fr. 25. Dépenses en régie, 46.779 fr. 75. Total, 850.000 fr. Cant., 10.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Quinette de Rochemont, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au Havre, huit jours au moins avant l'adjudication. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 3^e division, et dans les bureaux de M. Desprez ingénieur ordinaire au Havre.

Vienne. — Samedi 16 mai, 1 h. — Mairie de Poitiers. Prolongement du boulevard de la Préfecture et élargissement du boulevard de Solferino. Mont., 69.217 fr. 69. A valoir, 6.782 fr. 21. Total, 76.000 fr. Cant., 3.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Yonne. — Samedi 16 mai, 2 h. — Sous-préfecture de Tonnerre. Chemins vicinaux. Chemins de petite communication. — 1^{er} lot. Carisey. N. 7. Construction sur 1.380 m. 31. Mont., 11.241 fr. 83. Cant., 374 fr. — 2^e lot. Chassignelles. N. 3. Construction de caniveaux pavés avec bordures de trottoirs sur 60 m. 60, mise au profil des accotements et fossés et complément de l'épaisseur de la chaussée sur 578 mètres 80. Mont., 2.206 fr. 60. — 3^e lot. Censy. N. 2. Construction sur 321 m. 17. Mont., 2.072 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS
DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
BOIS			
Chêne de Bourgogne. le mètre cube	90	»	120
Sapin de la Saône. — —	48	»	56
Sapin du Rhône. — —	44	»	52
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges. — —	42	»	45
Pierre de taille brute. — —	45	»	50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25	»	28
Moellons bruts. — —	6	50	7 50
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges. le mètre cube	35	»	38
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant	5	»	5 50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16	»	18
Moellons bruts de Couzon. le mètre cube	5	25	6
	COURS PRÉCÉDENTS		DERNIER COURS
	14 avril	17 avril	20 avril
MÉTALX			
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. les 100 kil.	18	»	18
Fonte de 2 ^e fusion. — —	»	»	»
Cuivre en lingots Chili affiné. — —	150	»	150
Cuivre rouge en feuilles. — —	170	»	170
Cuivre jaune. — —	155	»	155
Étain Banca. — —	217	»	220
Étain Billiton. — —	212	»	215
Plomb doux, 1 ^{re} fusion. — —	30	»	30
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. — —	33	»	33
Zinc refondu, 2 ^e fusion. — —	34	»	34
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. — —	51	»	51
Zinc — autres marques. — —	49	»	48
Acide oléique (Oleïne). — —	61	»	56
HUILES (Droits d'accise en sus)			
Huile de lin. les 100 kil.	68	»	66
— de colza brute indigène. — —	77	»	77
— épurée id. — —	83	»	82
Acide stéarique (Stéarine). — —	140	»	150
DROGUERIE			
Alun épuré. les 100 kil.	24	50	24 50
— ordinaire. — —	19	»	19
Essence de térébenthine. — —	72	»	72
Sel de soude 80 degrés. — —	23	50	23 50
SPIRITUEUX (En entrepôt)			
Esprit 3 6 Béziers à 86 degrés. l'hectol.	108	»	108
— de marc. — —	102	»	102
— Nord fin. à 93 degrés. — —	59	»	60
— extra-fin — — — — — — —	62	»	63
— de grains — — — — — — —	78	»	78
— mauvais goût — — — — — — —	40	»	40

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue des Capucins, 29. Acq., M. J. Pausique. — Rue Bossuet, 105. Acq., M. E. Lombard. 9, rue de Crillon. — Angle des rues Cuvier et Garibaldi. Acq., MM. Allard frères. — Rue Hospice-des-Vieillards, 7. Acq., M^{me} veuve Bourgeois et M^{lle} Boulay. — Quai de la Pêcherie, 11. Acq., M. P. H. Audraz. — Rue du Bon-Pasteur, 43. Acq., M. P. J. Dancaud. — Rue Saint-Marcel, 7. Acq., M. Fr. A. Chaboud.

Collonges-au-Mont-d'Or. — Au même lieu. Acq., M. Cothonay.

Saint-Rambert-l'Île-Barbe. — Au même lieu. Acq., M. Champale.

Echallans. — Au même lieu. Acq., MM. J. P. Collombet et J. P. Fulchiron.

Oullins. — Rue du Perron, 29. Acq., M. Fréchet.

Craponne. — Lieu de Granchamp. Acq., M. Erba.

Catire. — Chemin de Vassieu. Acq., M. J. Veillot.

TERRAINS

Lyon. — Rue Tronchet. Acq., la Ville de Lyon (23 mètres).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉ

FORMATIONS

Collonges-au-Mont-d'Or. — Mironze père et fils, serrurerie. Durée, 7 ans. Capital, 4.000 fr.

Clermond-Ferrand. — 1^{er} mars. Malicot frères, charpentiers. Durée, 9 ans. Capital, 20.113 fr.

Paris. — 2 mars. Mozet et Delalande, entrepr.-maçons, 55, rue Erlanger. Durée, 6 ans. Capital, 100.000 fr. — 20 février. Vasseur et Co, serrurerie, 7, rue Fauvet. Durée, 5 ans. Capital, 6.000 fr. — 21 février. Javon et Rivière, ornements en zinc, 12, rue Popincourt. Durée, 10 ans. Capital, 20.000 fr. — 10 mars. L. Magot et Henry, travaux et maçonnerie, 72, rue Truffaut. Durée, 10 ans. Capital, 100.000 fr. — 11 mars. L. Neut et Co, pompes, travaux d'épuisement, 24 et 26, rue de Lyon. Durée, 10 ans. Capital, 150.000 fr. — 15 mars. J. Bazerque et C. Makowiecki, pierres de taille, 152, avenue de Versailles. Durée, 10 ans. Capital, 40.000 fr.

MODIFICATIONS

Saint-Etienne. — 23 février. De Monclos et C^e, briqueteries de la Richelandière, devient Deyrieux et C^e.

DISSOLUTIONS

Lyon. — 28 mars. Pétauy et C^e, maçonnerie, 5, rue Tupin.

Grenoble. — 22 février. Borel et Arribert, scierie et four à chaux, au Villard-de-Lans.

Paris. — 23 février. Meulière et Briques de la Haute-Seine, 70, quai Jemmapes. Liq. MM. Jacquelin, Desroques et Bourdon — 11 mars. Collet et Hervoin, sculpteurs, 58, rue de Lévis. Liq., M. Collet. — 10 mars. Delattre frères, cabinet d'ingénieurs, 19, rue Taitbout. Liq., M. Léon Delethiez, continue seul. — 24 février. Parent et Schaken, A. Parent, Schaken et C^e, entrepr., 12, place Vendôme. Liq., M. Boisacq, 27, rue du Général-Foy.

Tours. — 24 février. De Gouyault et C^e, ciments, à Saint-Ouen. Liq. M. Desjeux.

FAILLITES

Angoulême. — 5 février. Veuve Maginier, tuiles à l'Houmeau-Pontouvre. Syndic, M. Courbatère. — 19 mars. Bouillon fils, entrepr., de routes, à Mainfonds. Syndic, M. Sauvage.

Bourg. — 12 mars. Chapuis, menuisier et entrepr., à Chavannes-sur-Suran. Syndic, M. Ebrard.

Dijon. — 14 mars. Convert aîné, bois, à Marcilly-sur Tille. Syndic, M. Raclat.

Marseille. — 18 mars. Bousquet fils et Fabre, architectes, 25, rue Senac. Syndic, M. Dufour. — 25 mars. Panet fils, entrepr.-maçon, boulevard Baille, 57, et à Bonneveine. Syndic, M. Barrière.

Toulon. — 9 mars. Ladouceur, entrepr., à Hyères. Syndic, M. Imbert.

Tours. — 11 mars. Malingasson, pierres. Synd., M. Lafont. — 20 mars. Véron. Lechesre, serrurier. Syndic, M. Chambellan.

Saint-Etienne. — 24 mars. Labouchard, tuilier. Syndic, M. Mey.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ *Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction*, par A. MÉNARD, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition, 1 brochure in-8°. Prix : 4 fr. Librairie A. DUCHER et C^e, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ *Manuel des Entrepreneurs*, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie A. DUCHER et C^e, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris.

~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDIÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Arvergne, Paris.

~ *Le décorateur. Marbres et Bois*, par LÉFÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4. Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison : 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Arvergne, Paris.

~ *La Vie privée des Anciens*, par M. René MÉNARD, illustrée d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 308 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 607 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MOREL et C^e, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale de Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et C^e, 51, rue des Ecoles, Paris.

Les quatre premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant deux beaux volumes in-4° raisin. — Prix franco par la poste : 48 fr.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AÎNÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges, odoros, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et ciments de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épinés, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^e, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Bureaux et entrepôts, rue de Marseille, 64. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portlands et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand. Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire. Plâtres d'Armoys pour l'arrondissement de Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques du Teill, hommedarmes, etc. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger. Usine à Jufurieux (Ain).

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AÎNÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — POUMEYROL, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES ARDOISES. GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

FOURNERY (FRANÇOIS), tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

SONNERIES

SONNERIES ELECTRIQUES ET A MOUVEMENT. — Porte-Voix. Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — BOUZY et BOIGE, avenue de Saxe, 216. — Boîte, place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décortiqueurs de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums,

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHARD ET C^e, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure
JEAUGEON FRÈRES, entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFIE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, tailage irréprochable et premier choix de pierres.
Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux édu Gaz.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

LYON
rue et place de la
RÉPUBLIQUE

CHALES, SOIERIES
LAINAGES

TISSUS DE FANTAISIE

CONFECTIONS & COSTUMES
POUR
DAMES & ENFANTS

CORBEILLES DE MARIAGE

PRIX FIXES
marqués chiffres
connus

AUX DEUX PASSAGES



GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

LYON
rue et place de la
RÉPUBLIQUE

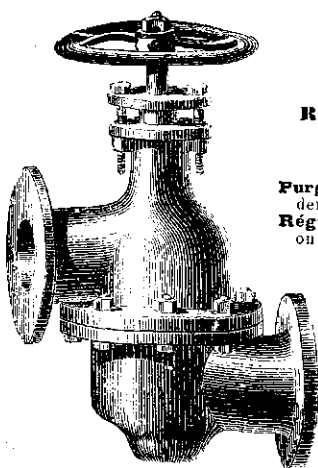
AMEUBLEMENTS, TOILERIE
LINGERIE

ARTICLES DE FANTAISIE

MERCERIE, BONNETERIE
GANTERIE, CRAVATES

TROUSSEAUX & LAVETTES

ASCENSEUR EDOUX
Salon de Lecture
Téléphone



VIAILLY & C^{IE}

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS R. S. G. D. G.

RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPECIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

Furteur automatique, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

Régulateur de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; ou l'emploi aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

Robinet-valve à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

Robinet-Valve à soupape ordinaire.

Soupape de retenue perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

Vanne a tiroir de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

Niveau d'eau a tiroir de sûreté pour chaudières, système breveté.

Robinet jauge à tiroir de sûreté pour chaudières.

Clarinette à un ou deux niveaux d'eau à tiroir de sûreté.

Robinets spéciaux pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

Régulateur d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

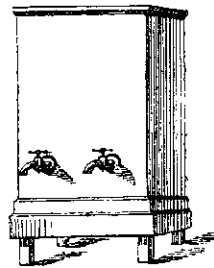
NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

BERTHIER

5, rue de Jarente

PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseurs, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.



LYON-REVUE

Administration, 22, rue Palais-Grillet, Lyon

CIMENT POUR LA PIERRE

PAPIERS & TOILES A POLIR, VERRÉS & ÉMERISÉS

TIXIER

Rue Neuve-de-la-Villardière, 5-3, LYON
Maison fondée en 1871. Usine à vapeur

GRANDES CARRIÈRES DE TUF MÉDAILLÉES

Situées à Peyrus (Drôme)

A VENDRE OU A LOUER

Usine hydraulique au pied des carrières, avec chute d'eau de 80 mètres environ. Ayant deux châssis qui peuvent être facilement augmentés, l'usine étant très vaste.

Scie circulaire avec chariot régulateur, etc.

Tour pour balustrades, colonnettes, etc., servant à aiguiser les scies de l'usine.

Grande exploitation à ciel ouvert où l'on peut extraire facilement des blocs de 1 mètre cube.

Les déblaiements se font au moyen de l'eau éclusée qui les emporte dans le ravin.

Ateliers de taille sur plans et panneaux. Le tout étant en plein fonctionnement.

La Maison fait également les travaux de Rocailles et Rustiques en tous genres.

Le présent Avis peut servir pour Commandes

S'adresser à M. BELLON (Auguste), 7, rue du Gallet. — VALENCE (Drôme)

LA REVUE LYONNAISE

LA LIVRAISON 2 FRANCS

ON S'ABONNE A LYON

Chez M. MOUGIN-RUSAND, rue Stella, 5

L'ARCHITECTE

ABONNEMENTS : Un An, 15 fr.; Six Mois, 8 fr. — On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de H. SABINE directeur, 50, avenue des Termes PARIS